



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Samedi 28 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit mars à 9 h 30, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume CARASSIO.

Présents : Guillaume CARASSIO – Frédérique CHANAL – Mickaël LE NÔTRE – Marie-Hélène SENNAC – Théo VILLAR – Valérie DELORME – Henri BOURGUIGNON – Odette DESGIGOT – Gérald PRAS – Romane PELLET – Pierre LEFEBVRE – Sabine ARPINO – Luc REHMET – Nathalie CHANTEUX – Jean PHILIBERT – Nadine JANON MENZILDJIAN – Laurent CHARNAY – Claude CHALVIN – Guy GUERRAZ – Dorothee LEVERT REVOL – Daniel ROTA – Giuseppe FERRARA – Marie JAY – Nathalie VIAL – Alain CIPRIANI – Damien FOSSA – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Céline GRANGÉ

Secrétaire de séance : Romane PELLET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	29
Procurations :	0
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2026/14

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 MARS 2026

Délibération N°2026/14

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent qu' « il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal et que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal » ;

Considérant que pour la commune de Vif, le nombre maximum de postes d'adjoints pouvant être créés est de huit ;

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

- **DE FIXER** le nombre de postes d'adjoints au Maire à 6.

ANNEXE(S) :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance ,

Romane PELLET

Le Maire,

Thaume CARASSIO

RÉSULTAT DU VOTE : Unanimité